

*Initiatives ministérielles*

L'Association des hôpitaux du Canada a aussi participé à ce mouvement. L'Association canadienne de santé publique dit essentiellement la même chose en déclarant que le projet de loi C-20, cette mesure budgétaire visant à modifier le financement des services de soins de santé, ne suffira pas à empêcher que ces principes ne s'effritent avec le temps.

Le Service de santé publique de la ville de Toronto a déclaré ce qui suit: «Nous sommes l'un des plus gros services de santé publique du Canada et avons pour mission de prévenir la maladie et de promouvoir la santé chez les quelque 623 000 habitants de Toronto.» Les porte-parole de ce service estiment aussi que le projet de loi C-20 va saper notre capacité d'assurer des soins de santé.

L'organisme ayant pour nom Concerned Friends of Ontario, qui regroupe des gens d'établissements de santé, est du même avis, tout comme End Legislative Poverty. Home Support est un organisme très innovateur dans ce domaine. Voici ce qu'ont dit ses représentants: «Nous estimons que le gel des paiements de transfert en vigueur depuis 1990 nuit sérieusement à la capacité de nombre de gouvernements provinciaux de financer suffisamment leurs services de santé. Nous pensons aussi que si la tendance actuelle de la baisse des paiements de transfert aux provinces se maintient, la capacité du gouvernement fédéral de faire respecter les normes de la Loi canadienne sur la santé s'en trouvera amoindrie.» Personne n'est donc à l'écoute des doléances de ces groupes?

Le Conseil des hôpitaux du Grand Toronto a tenu des propos fermes. La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés a déclaré ce qui suit: «Le maintien du gel des paiements de transfert va avoir de graves répercussions sur l'avenir du régime public d'assurance-maladie. Ce dernier est un programme national auquel les Canadiens tiennent beaucoup. Notre identité nationale en souffrira encore s'il est aboli.»

Le Centre d'ergothérapie de Winnipeg a soutenu la même chose.

Les porte-parole de l'Ontario Coalition for Better Child Care ont dit: «Nous estimons que le projet de loi C-20 pourrait avoir des répercussions d'une portée plus grande encore qu'aucun autre projet de loi avant lui. Tous les Canadiens devraient avoir l'occasion de se faire entendre sur cette importante question.»

Les représentants de l'Hôpital général St. Boniface ont demandé à être entendus pour les mêmes raisons,

tout comme la Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales.

Ce ne sont pas là des gens qui se plaignent de tout et de rien, des gens qu'on s'attend de voir aux réunions communautaires locales où il n'y a que des groupes s'intéressant à la politique sociale. Au contraire, ce sont des organismes qui représentent la population en général et qui se rendent compte que les fondements mêmes du pays sont menacés.

«Le Canada devra dorénavant être de plus en plus concurrentiel sur les marchés internationaux. Sans une main-d'oeuvre bien formée dans les métiers et les technologies nécessaires lui permettant de relever ce défi, nos entreprises et nos concitoyens seront condamnés à un niveau de vie toujours plus bas. Tout comme les femmes, nous sommes particulièrement conscients de cette réalité. En effet, la majorité des gens vivant sous le seuil de pauvreté au Canada est composée de femmes et d'enfants. Sans les fonds qui sont nécessaires pour garantir des programmes de formation et de perfectionnement et aider les femmes à poursuivre des études postsecondaires, nous n'arriverons jamais à briser le cycle de la pauvreté.» Encore là, le message est clair pour le gouvernement.

Je tiens à consacrer la plus grande partie du temps qui m'est ici imparti à exposer ce que je considère comme la principale lacune de ce projet de loi. La question a été soulevée lorsque le gouvernement a déposé son budget en février et à nouveau au cours du débat à la Chambre et au comité. Il s'agit du caractère inconstitutionnel de l'article 4.

Avec l'article 4, le gouvernement fédéral s'efforce d'élargir ses pouvoirs dans le domaine des soins de santé afin de s'assurer que le système de soins de santé est préservé. Aucune personne saine d'esprit ne dira qu'elle souhaite miner le système des soins de santé. Comme le gouvernement fédéral admet que moins d'argent sera transféré dans le système et qu'il aura, par conséquent, moins d'influence sur les gouvernements provinciaux, il se reconnaît deux options: abandonner le domaine ou élargir indirectement ses pouvoirs sur les provinces.

Le projet de loi C-20 vise à élargir indirectement les pouvoirs du fédéral sur les provinces. Nous contestons pareille démarche parce qu'elle met d'autres groupes à la merci d'un gouvernement qui veut protéger son assise politique sans déboursier d'argent. Le gouvernement sait que, s'il est pris à miner le moindrement l'assurance-maladie, il est pour ainsi dire «cuit». Il risque de miner